



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

**Direction des services départementaux
de l'Éducation nationale
de Charente-Maritime**

**Cabinet
Secrétariat de direction**

Affaire suivie par :
Laurent Desport
Tél : 05 16 52 68 02
Mél : dasen17@ac-poitiers.fr

Cité administrative Duperré
Place des cordeliers
CS 60508
17021 La Rochelle Cedex 1

La Rochelle, le 31/03/2025

Le directeur académique des services de l'Éducation
Nationale de Charente-Maritime

à mesdames et messieurs les directeurs d'école
sous couvert de
mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale

Objet : accompagnement des équipes pédagogiques accueillant des élèves présentant des conduites instables ou violentes

Certains élèves à besoins éducatifs particuliers présentent des conduites instables ou violentes. Leurs comportements peuvent générer des situations de tension dans les classes et aboutir à des difficultés professionnelles pour les personnels qui y sont confrontés. C'est le plus souvent l'enseignant de la classe et le directeur qui sont amenés à contacter les institutions et les services adéquats et à gérer les troubles au quotidien. L'enseignant ne doit plus se sentir seul face à ces difficultés ni même ressentir de la culpabilité dans le traitement d'une situation d'élève complexe.

Aussi, pour accompagner les directeurs et les équipes pédagogiques dans cette tâche, le SDEI a élaboré en collaboration avec les partenaires du secteur-médico-social un document qui présente les actions envisageables dans une démarche pluriprofessionnelle de recherche de solutions adaptées avec la famille et l'élève.

Ce document a été mis à jour pour rappeler le rôle essentiel de l'équipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) et du DAEP dispositif spécifique à notre département créé en 2019.

Bien que n'intervenant pas directement auprès des élèves, l'EMAS offre aux équipes pédagogiques la possibilité d'avoir recours à des experts (comme le DAEP) afin de faciliter l'évaluation des besoins, la compréhension des particularités des élèves et de leur comportement, de développer en réponse, des actions, des outils, des postures. Son intervention permet d'installer, de perfectionner ou de restaurer un contexte de scolarisation plus serein pour l'enfant concerné, pour l'équipe pédagogique et aussi pour sa famille.

Depuis sa création, le DAEP intervient pour toutes les situations individuelles d'élève qu'il soit en situation de handicap ou non.

A partir de la rentrée 2025, le DAEP pourra également intervenir à la demande des directeurs et des chefs d'établissement sur des problématiques collectives ayant trait au climat scolaire comme : la justice en classe et à l'école, la co-éducation, les pratiques partenariales, la culture empathique et les compétences psychosociales.

Vous trouverez avec ce courrier, une fiche pratique à destination des équipes pédagogiques, la plaquette de présentation du DAEP ainsi qu'une note précisant les interventions collectives que propose désormais le DAEP au service l'école inclusive.

Si vous souhaitez davantage d'informations, le service départemental « école inclusive » est à votre entière disposition.

Avec tout mon soutien,
Le directeur académique des services
de l'Éducation Nationale de Charente-Maritime

Mahdi TAMENE